## PLAN D’ACTION POUR L’ÉLÉPHANT D’AFRIQUE

UNEP/CMS/COP13/Doc.26.3.3

*(Préparé par le Groupe de travail sur les espèces terrestres)*

PROJET DE DÉCISIONS

***Adressé aux signataires du Mémorandum d’Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l’éléphant d’Afrique***

13.AA Les signataires du Mémorandum d’Accord concernant les mesures de conservation en faveur des populations ouest-africaines de l’éléphant d’Afrique (MdE Éléphants d’Afrique de l’Ouest) sont encouragés à envisager de remplacer leur programme de travail par l'AEAP et à mettre en œuvre le MdE à travers l’AEAP et la structure du Fonds pour l’éléphant d’Afrique. Les signataires de ce MdE sont invités à se réunir et à décider de son devenir.

***Adressé au Secrétariat***

13.BB Sous réserve de ressources disponibles, le Secrétariat encourage la communication entre les Signataires du MdE Éléphants d’Afrique de l’Ouest, afin de leur permettre de discuter et de conclure conformément à la Décision 13.AA.